

Annexe III à la circulaire no 37

Modèles d'attestation

Actions de collaborateur - Exemples I

Exemples I - A&B

Le 1^{er} juillet 2013, A, domicilié en Suisse, reçoit à titre gratuit 3'000 actions bloquées pendant 3 ans. La valeur vénale de l'action est de 120 euros. Par hypothèse, le cours moyen de clôture à l'achat et à la vente au jour de l'attribution EUR/CHF est de 1,22.

Le 31 décembre 2013, la valeur vénale de l'action est de 130 euros. Par hypothèse, le cours de change des devises (AFC) EUR/CHF est de 1,25.

Exemple I - C

Le 15 mars 2008, A s'est vu attribué à titre gratuit 100 actions de collaborateur bloquées pendant dix ans.

Le 30 septembre 2013, ce même collaborateur prend une retraite anticipée. D'après le plan de participation, cet événement entraîne le déblocage anticipé de l'action. Par conséquent, les actions de collaborateur qui devaient en principe rester bloquées jusqu'au 15 mars 2018 sont immédiatement libérées le 30 septembre 2013. En d'autres termes, les actions qui devaient rester bloquées pendant encore 4,46 ans sont transformées en actions non bloquées à cette date. Le cours du jour en bourse le 30 septembre 2013 s'élève à 1'500 francs par action.

Exemple I - D

Le 15 mars 2008, A s'est vu attribué 100 actions de collaborateur bloquées pendant dix ans.

Le 30 septembre 2013, ce même collaborateur résilie son contrat de travail. Selon les termes du plan de participation, le collaborateur doit restituer l'action au prix d'acquisition initial de 800 francs.

Le 30 septembre 2013, le cours du jour en bourse s'élève à 1'500 francs par action.

Options de collaborateur - Exemples II & III

Exemples II - A&B - Options de collaborateur librement négociables et cotées en bourse

Le 1^{er} juillet 2013, A, domicilié en Suisse, reçoit à titre gratuit 3'000 options librement négociables et cotées en bourse. La valeur vénale de l'option est de 120 euros. Par hypothèse, le cours moyen de clôture à l'achat et à la vente au jour de l'attribution EUR/CHF est de 1,22.

Le 31 décembre 2013, la valeur vénale de l'option est de 130 euros. Par hypothèse, le cours de change des devises (AFC) EUR/CHF est de 1,25.

Exemples III - A&B - Options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse (cas d'arrivée)

A réside en France et travaille pour le compte de la société française Y depuis le 1^{er} janvier 2007. Il reçoit, le 1^{er} janvier 2013, 9'000 options de collaborateur. La période de vesting pour ces options prend fin deux ans plus tard. Le prix d'exercice est fixé à 50 euros.

Le 1^{er} juillet 2013, A est envoyé en mission au sein de la filiale suisse de la société Y.

Le 1^{er} juillet 2015, A exerce 2'000 des 9'000 options qui lui avaient été octroyées en 2013. La valeur vénale de l'action sous-jacente est de 120 euros. Le cours de change moyen de clôture à l'achat et à la vente au jour de l'attribution EUR/CHF est de 1,22.

Exemples III (2) - A&B - Options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse (cas de départ)

Le 1^{er} janvier 2016, A quitte la Suisse pour s'installer au Royaume-Uni.

Le 1^{er} juillet 2017, il exerce 7'000 options octroyées en 2013. La valeur vénale de l'action sous-jacente à cette date est de 130 euros. Le cours de change moyen de clôture à l'achat et à la vente au jour de l'attribution EUR/CHF est de 1,26.

Expectatives - Exemples IV

Exemples IV - A&B - Expectatives sur des actions

A réside en France et travaille pour le compte de la société française Y depuis le 1^{er} janvier 2007. Il reçoit, le 1^{er} janvier 2013, 9'000 RSU à titre gratuit. A la date de vesting, les RSU sont automatiquement converties en actions Y si les conditions de la durée de l'emploi au sein de la société sont remplies.

Le 1^{er} juillet 2013, A est envoyé en mission au sein de la filiale suisse de la société Y.

Le 1^{er} janvier 2015, la période de vesting prend fin pour 3'000 RSU. La valeur vénale de l'action sous-jacente est de 120 euros. Le cours de change moyen de clôture à l'achat et à la vente EUR/CHF est de 1,22.

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 1.1.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

Exemple I - A : RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS D'ATTRIBUTION ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE FISCALE CONCERNEE

Actions : Calcul du revenu imposable pour l'attribution durant cette période (cf. article 4 OPart)

Date d'acquisition	Nombre d'actions de collaborateur acquises	Valeur vénale de l'action cotée (ou établie selon la formule pour l'action non cotée) lors de l'acquisition (monnaie)	Date(s) de fin du blocage	Durée(s) de l'obligation de restitution éventuelle(s)	Durée des éventuels délais de blocage (en année avec trois décimales)	Abattement selon la durée de blocage	Prix d'acquisition éventuellement convenu (monnaie)	Avantage appréciable en argent (monnaie)	Taux de change (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)
01.07.2013	3000	120	01.07.2016	N/A	3.000	16.038	0	302'263	1.220	368'761

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE (chiffre 5 CS*) 368'761

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 1.1.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

Exemple I - B : RUBRIQUE A COMPLETER CHAQUE ANNEE POUR TOUT COLLABORATEUR AU BENEFICE DU PLAN DE PARTICIPATIONS SUSVISE ET A ANNEXER AUX CERTIFICATS DE SALAIRE DES ANNEES FISCALES CONCERNEES

Historique des actions et état à la fin de la période ², au : *

* à déclarer pour mémoire dans l'état des titres de la déclaration d'impôt - Impôt sur la fortune

Nombre d'actions acquises/date(s) d'attribution	Détail du nombre d'actions bloquées (par tranche, le cas échéant)	Date(s) de déblocage	Durée du délai de blocage restant (en année ¹)	Nombre d'actions détenues à la fin de la période	Valeur vénale de l'action cotée (ou établie selon la formule pour l'action non cotée) à la fin de la période (monnaie)	Abattement selon la durée de blocage (%)	Taux de change à la fin de la période	Fortune imposable en Suisse (CHF)
Attribution 1								
3'000								
01.07.2013	3'000	01.07.2016	1.48630	3'000	130.00	8.30	1.25	447'057
Etat, à la fin de la période, de la fortune imposable relative aux actions de collaborateur								447'057

¹ Les fractions d'années de blocage (par exemple : 4 ans 3/4) sont prises en considération.

² Par fin de la période, on entend la fin de la période d'assujettissement soit le 31 décembre de l'année fiscale ou antérieurement en cas de départ de Suisse ou de décès.

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 1.1.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

Exemple I - C : RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS DE DEBLOCAGE ANTICIPE ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE CONCERNEE

Actions : Calcul du revenu imposable au moment du déblocage anticipé (cf. article 11 OPart)

Nombre d'actions de collaborateur libérées de manière anticipée	Valeur vénale de l'action cotée (ou établie selon la formule pour l'action non cotée) à l'échéance anticipée du délai de blocage (monnaie)	Date(s) de l'échéance ordinaire du délai de blocage	Date(s) du déblocage anticipé du délai de blocage	Durée du délai de blocage restant (en année ¹)	Abattement selon la durée du délai de blocage restant	Valeur vénale réduite selon la durée du délai de blocage restant	Avantage appréciable en argent par action de collaborateur (monnaie)	Taux de change (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)
100	1'500	15.03.2018	30.09.2013	4.46	22.8745	1'156.9	343.1	N/A	34'312

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE (chiffre 5 CS*) **34'312**

¹ Les fractions d'années de blocage (par exemple : 4 ans 3/4) sont prises en considération.

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 1.1.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

ANNEXE I - D: RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS DE RESTITUTION D' ACTIONS DE COLLABORATEUR ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE CONCERNEE

Actions : Calcul de la déduction fiscale pour restitution des actions de collaborateur (cf. article 12 OPart)

Date de restitution	Nombre d'actions de collaborateur restituées	Valeur vénale de l'action cotée (ou établie selon la formule pour l'action non cotée) à la date de restitution (monnaie)	Date(s) de l'échéance ordinaire du délai de blocage	Prix de restitution (monnaie)	Durée du délai de blocage restant (en année ¹)	Abattement selon la durée du délai de blocage restant	Valeur vénale réduite selon la durée du délai de blocage restant	Déduction fiscale ou avantage appréciable en argent par action de collaborateur (monnaie)	Taux de change (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Déduction fiscale ou revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)
30.09.2013	100	1'500	15.03.2018	800	4.46	22.8745	1'156.9	(357)	N/A	(35'688)

*CS = certificat de salaire

DEDUCTION FISCALE/REVENU IMPOSABLE EN SUISSE (chiffre 5 CS*) (35'688)

¹ Les fractions d'années de blocage (par exemple : 4 ans 3/4) sont prises en considération.

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 01.01.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

Exemple II - A: RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS D'ATTRIBUTION ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE FISCALE CONCERNEE

Options cotées en bourse et librement négociables : Calcul du revenu imposable pour l'attribution durant cette période (cf. article 5 al.1 OPart)

Date d'attribution	Nombre d'options cotées en bourse et librement négociables de collaborateur acquises	Valeur vénale de l'option lors de l'acquisition (monnaie)	Prix d'acquisition éventuellement convenu (monnaie)	Avantage appréciable en argent (monnaie)	Taux de change lors de l'attribution (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)
01.07.2013	3000	120	0	360'000	1.22	439'200

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE **439'200** (chiffre 5 CS*)

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale du 01.01.2013 au 31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	
Rue	Rue X	
Localité	Genève	

Exemple II - B: RUBRIQUE A COMPLETER CHAQUE ANNEE POUR TOUT COLLABORATEUR AU BENEFICE DU PLAN DE PARTICIPATION SUSVISE ET A ANNEXER AUX CERTIFICATS DE SALAIRE DES ANNEES FISCALES CONCERNEES

Historique des options cotées en bourse et librement négociables et état à la fin de la période ¹, au :

31.12.2013 *

* à déclarer pour mémoire dans l'état des titres de la déclaration d'impôt - Impôt sur la fortune.

Nombre d'options cotées en bourse et librement négociables acquises	Date(s) d'attribution	Valeur vénale de l'option cotée à la fin de la période (monnaie)	Taux de change à la fin de la période	Fortune imposable en Suisse (CHF)
3000	01.07.2013	130	1.25	487'500
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
0	0	0		
Etat, à la fin de la période, de la fortune imposable relative aux options cotées en bourse et librement négociables				487'500

¹ Par fin de la période, on entend la fin de la période d'assujettissement soit le 31 décembre de l'année fiscale ou antérieurement en cas de départ de Suisse ou de décès.

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2015	31.12.2015
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	Rue X	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	Genève	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	N/A	

Exemple III - A: RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS D'EXERCICE ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE FISCALE CONCERNEE

Options : Calcul du revenu imposable pour les options exercées ou vendues durant cette période (cf. art. 5 al. 2, let. b) OPart)

Date de l'exercice ou de la vente de l'option	Nombre de participations de collaborateur exercées ou vendues durant la période	Date d'attribution	Date de la naissance du droit d'exercice (vesting)	Prix d'exercice (monnaie)	Valeur vénale de l'action cotée sous-jacente (ou valeur établie selon la formule si action non cotée) lors de l'exercice ou de la vente (monnaie)	Avantage appréciable en argent (monnaie)	Taux de change (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse, le cas échéant (cf. art. 7 & 8 OPart - voir annexe III-A)	Revenu imposable à l'étranger, pour le taux (CHF)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)	Pays de résidence lors de l'exercice ou de la vente
01.07.2015	2'000	01.01.2013	01.01.2015	50.00	120.00	140'000.00	1.22	75.21%	42'349	128'451	Suisse

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE	170'800	(chiffre 5 CS*)
REVENU IMPOSABLE A L'ETRANGER (à déclarer pour le taux)	42'349	(chiffre 15 CS)

Attestation pour les participations de collaborateur

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2015	31.12.2015
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	Rue X	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	Genève	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	N/A	

ANNEXE III - B: RUBRIQUE A COMPLETER CHAQUE ANNEE POUR TOUT COLLABORATEUR AU BENEFICE DU PLAN DE PARTICIPATIONS SUSVISE ET A ANNEXER AUX CERTIFICATS DE SALAIRE DES ANNEES FISCALES CONCERNEES

Historique des options et état à la fin de la période, au : (à déclarer pour mémoire dans l'état des titres de la déclaration d'impôt - cf. art. 5 al. 2. let. a) et art. 17 OPart)

Nombre d'options attribuées/date(s) d'attribution/pays de résidence à ces dates	Nombre d'options attribuées avec, le cas échéant, le détail des différents moments de vesting	Date(s) de la naissance du droit d'exercice (vesting)	Pays de résidence à la date de naissance du droit d'exercice	Nombre d'options vestées	Prix d'exercice (monnaie)	Nombre exercé (ou annulée) depuis l'attribution	Jours passés en Suisse entre l'octroi et l'acquisition du droit (vesting)	Total des jours entre l'octroi et l'acquisition du droit (vesting)	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse, en cas d'exercice (cf. art. 7 & 8 OPart)	Nombre d'options détenues à la fin de la période
Attribution 1										
9'000					50.00	2000	laisser vide			7'000
01.01.2013	9'000	01.01.2015	Suisse	9'000	laisser vide		549	730	75.21%	
	-	-	-	-						
France	-	-	-	-						
	-	-	-	-						
Attribution 2										
Date					laisser vide		laisser vide			0
Pays										
Attribution 3										
Date					laisser vide		laisser vide			0
Pays										
Etat du nombre d'options dont le collaborateur est titulaire à la fin de la période										7000

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2014	31.12.2014
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	X-Road	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	London	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	Royaume-Uni	

Exemple III - A: RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS D'EXERCICE ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE FISCALE CONCERNEE

Options : Calcul du revenu imposable pour les options exercées ou vendues durant cette période (cf. art. 5 al. 2, let. b) OPart)

Date de l'exercice ou de la vente de l'option	Nombre de participations de collaborateur exercées ou vendues durant la période	Date d'attribution	Date de la naissance du droit d'exercice (vesting)	Prix d'exercice (monnaie)	Valeur vénale de l'action cotée sous-jacente (ou valeur établie selon la formule si action non cotée) lors de l'exercice ou de la vente (monnaie)	Avantage appréciable en argent (monnaie)	Taux de change (cours annuel moyen devise publié par l'AFC)	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse, le cas échéant (cf. art. 7 & 8 OPart - voir annexe III-A)	Revenu imposable à l'étranger, pour le taux (CHF)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)	Pays de résidence lors de l'exercice ou de la vente
01.07.2017	7'000	01.01.2013	01.01.2015	50.00	130.00	560'000.00	1.26	75.21%	174'950	530'650	Royaume-Uni
						0.00					

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE	705'600 (chiffre 5 CS*)
REVENU IMPOSABLE A L'ETRANGER (à déclarer pour le taux)	174'950

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2014	31.12.2014
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	X-Road	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	London	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	Royaume-Uni	

Exemple III - B: RUBRIQUE A COMPLETER CHAQUE ANNEE POUR TOUT COLLABORATEUR AU BENEFICE DU PLAN DE PARTICIPATION SUSVISE ET A ANNEXER AUX CERTIFICATS DE SALAIRE DES ANNEES FISCALES CONCERNEES

Historique des options et état à la fin de la période, au : (à déclarer pour mémoire dans l'état des titres de la déclaration d'impôt - cf. art. 5 al 2 let. a) et art. 17 OPart)

Nombre d'options attribuées/date(s) d'attribution/pays de résidence à ces dates	Nombre d'options attribuées avec, le cas échéant, le détail des différents moments de vesting	Date(s) de la naissance du droit d'exercice (vesting)	Pays de résidence à la date de naissance du droit d'exercice	Nombre d'options vestées	Prix d'exercice (monnaie)	Nombre exercé (ou annulée) depuis l'attribution	Jours passés en Suisse entre l'octroi et l'acquisition du droit (vesting)	Total des jours entre l'octroi et l'acquisition du droit (vesting)	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse, en cas d'exercice (cf. art. 7 & 8 OPart)	Nombre d'options détenues à la fin de la période
Attribution 1										
9'000					50.00	9000	laisser vide			0
01.01.2013	9'000	01.01.2015	Suisse	9'000	laisser vide	2'000	549	730	75.21%	
	-	-	-	-		7000	549	730	75.21%	
France	-	-	-	-						
	-	-	-	-						
Attribution 2										
Date					laisser vide		laisser vide			0
Pays										
Attribution 3										
Date					laisser vide		laisser vide			0
Pays										
Etat du nombre d'options dont le collaborateur est titulaire à la fin de la période										0

Attestation pour les participations de collaborateur

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2013	31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	Rue X	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	Genève	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	N/A	

Exemple IV - A: RUBRIQUE A COMPLETER EN CAS DE CONVERSION ET A ANNEXER AU CERTIFICAT DE SALAIRE DE L'ANNEE FISCALE CONCERNEE

Expectatives sur espèces/actions de collaborateur : Calcul du revenu imposable lors de la réalisation de l'avantage appréciable en argent durant cette période (cf. art. 5 al. 2 let b) et art. 6 OPart)

Date(s) de la conversion en actions de collaborateur	Nombre de participations de collaborateur converties durant la période	Date d'attribution	Prix de conversion éventuellement convenu (monnaie)	Valeur vénale de l'action cotée sous-jacente (ou valeur établie selon la formule si action non cotée) lors de la conversion (monnaie)	Avantage appréciable en argent (monnaie)	Taux de change annuel moyen devise (AFC)	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse en cas de conversion (cf. art. 7 & 8 OPart - voir annexe IV-A)	Revenu imposable à l'étranger, pour le taux (CHF)	Revenu imposable en Suisse attesté dans le certificat de salaire (CHF)	Pays de résidence lors de la conversion
01.01.2015	3'000	01.01.2013	0.00	120.00	360'000.00	1.22	75.21%	108'897.53	330'302.47	Suisse
					0.00			0.00	0.00	
					0.00			0.00	0.00	

*CS = certificat de salaire

REVENU IMPOSABLE EN SUISSE 439'200.00 (chiffre 5 CS*)
REVENU IMPOSABLE A L'ETRANGER (à déclarer pour le taux) 108'897.53

Attestation pour les participations de collaborateur

No AVS	xxx.xxx.xxx.xxx	Période fiscale, du ... au ...	01.01.2013	31.12.2013
Nom et prénom	Monsieur A	Date d'arrivée en Suisse (résidence)	01.07.2013	
Rue	Rue X	Date de début des rapports de service (pour le groupe)	01.01.2007	
Localité	Genève	Date de début des rapports de service pour la société en Suisse	01.07.2013	
		Date de fin des rapports de service pour la société en Suisse	N/A	
		Date de fin des rapports de service (pour le groupe)	N/A	
		Date de départ de Suisse (résidence)	N/A	
		Destination (pays de résidence ou de travail)	N/A	

Exemple IV - B : RUBRIQUE A COMPLETER CHAQUE ANNEE POUR TOUT COLLABORATEUR AU BENEFICE DU PLAN DE PARTICIPATIONS SUSVISE ET A ANNEXER AUX CERTIFICATS DE SALAIRE DES ANNEES FISCALES CONCERNEES

Historique des expectatives sur espèces/actions et état à la fin de la période, au : (à déclarer pour mémoire dans l'état des titres de la déclaration d'impôt - cf. art. 5 al. 2. let. a), art. 6 et art. 17 OPart)

Nombre d'expectatives attribuées/date(s) d'attribution/pays de résidence à ces dates	Détail du nombre d'expectatives par tranche de conversion	Date(s) de la conversion (vesting)	Pays de résidence à la date de conversion	Nombre d'expectatives converties	Prix de conversion éventuellement convenu (monnaie)	Nombre d'expectatives libérées depuis l'attribution (ou annulées)	Jours passés en Suisse entre l'octroi et le vesting	Total des jours entre l'octroi et la conversion	Part de l'avantage appréciable en argent attribuable à la Suisse en cas de conversion - cf. art. 7 & 8 OPart)	Nombre d'expectatives détenues à la fin de la période	
Attribution 1											
9'000					0.00	9000		laisser vide		0	
01.01.2013	9'000	01.01.2015	Suisse	9'000	laisser vide	9000	549	730	75.21%	0	
France										0	
Attribution 2											
					laisser vide			laisser vide		0	
Date											
Pays											
Attribution 3											
					laisser vide			laisser vide		0	
Date											
Pays											
Attribution 4											
					laisser vide			laisser vide		0	
Date											
Pays											
Etat du nombre d'expectatives dont le collaborateur est titulaire à la fin de la période										0	